

Marier, Nadia (BSMS)

De: Beaudin, Tania (09-DGFa)
Envoyé: 10 novembre 2020 08:27
À: zayat.hani@hydroquebec.com
Cc: elen.paradis@environnement.gouv.qc.ca; Lavallée, Charlene (09-DGFa); Bourque, Mylène (09-DGFa)
Objet: Demande d'autorisation - Rehaussement du réservoir Manicouagan
Pièces jointes: AR_Rehaussement_Reservoir_Manicouagan.pdf



Bonjour,

Veuillez prendre connaissance de la correspondance ci-jointe.

Nos salutations.

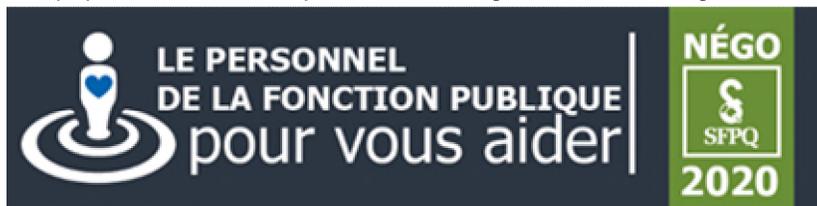
Tania Beaudin

Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
456, avenue Arnaud, bureau 1.03
Sept-Îles (Québec) G4R 3B1
Téléphone : 418 964-8300, poste 421 | 418 964-8680
tania.beaudin@mffp.gouv.qc.ca
mffp.gouv.qc.ca



Nous, les travailleuses et travailleurs de la fonction publique, servons avec fierté la population québécoise. Nous sommes à l'écoute des besoins des citoyens et citoyennes.

Depuis plusieurs années, les analyses indépendantes de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) démontrent qu'un écart négatif important existe entre nos conditions de travail et celles des personnes occupant des emplois équivalents au Québec. Cela en tenant compte de tous les avantages sociaux applicables. La fonction publique a ainsi de plus en plus de difficulté à recruter et à retenir le personnel compétent dont elle a besoin pour continuer de servir les Québécoises et les Québécois. Offrir des conditions de travail équitables pour assurer le maintien de services de qualité à la population, est-ce trop demander au gouvernement Legault?





PAR COURRIEL

Le 6 novembre 2020

Monsieur Hani Zayat, Directeur
Hydro-Québec - Production et exploitation
Édifice Jean-Lesage
75, boul. René-Lévesque O., 9e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'autorisation – Rehaussement du réservoir Manicouagan

Monsieur,

Nous avons reçu, le 21 octobre 2020, par l'entremise du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques votre, demande d'autorisation signée en date du 14 octobre 2020, pour le projet mentionné en rubrique. Votre demande a été transmise à M^{me} Mylène Bourque, qui déterminera la conformité des documents reçus et évaluera votre demande.

Nous communiquerons avec vous si d'autres renseignements, recherches ou études supplémentaires s'avèrent nécessaires pour connaître les conséquences de votre projet sur la faune et ses habitats et juger de son acceptabilité. Vous pouvez communiquer avec M^{me} Mylène Bourque par téléphone au numéro 418 964-8300, poste 271, ou par courriel à l'adresse suivante : mylene.bourque@mffp.gouv.qc.ca.

Il est de votre responsabilité de vous assurer de détenir toutes les autorisations légales requises avant de réaliser l'activité visée. Par ailleurs, l'obtention d'un permis municipal ne vous dégage pas de cette obligation.

Veillez prendre note que cet accusé de réception n'est pas une acceptation de la conformité ni une approbation du projet et ne permet pas la réalisation de celui-ci.

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La directrice régionale ~~par~~ ~~interim~~,
Original signé

Charlène Lavallée
Biologiste

c. c. M^{me} Elen Paradis, MELCC

Marier, Nadia (BSMS)

De: Beaudin, Tania (09-DGFa)
Envoyé: 18 février 2021 11:48
À: zayat.hani@hydroquebec.com
Cc: elen.paradis@environnement.gouv.qc.ca; Lavallée, Charlene (09-DGFa); Bourque, Mylène (09-DGFa); Perron, Frédéric (02-09-DG)
Objet: Demande d'autorisation - Rehaussement du réservoir Manicouagan
Pièces jointes: LE_NA_Gestion_reservoir_Manicouagan_cote_maximale.pdf



Bonjour,

Veillez prendre connaissance de la correspondance ci-jointe.

L'originale suivra par la poste.

Nos salutations.

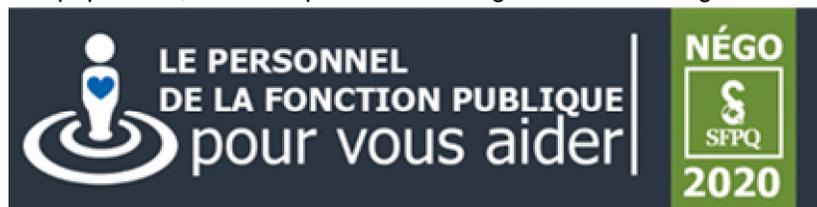
Tania Beaudin

Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
456, avenue Arnaud, bureau 1.03
Sept-Îles (Québec) G4R 3B1
Téléphone : 418 964-8300, poste 421 | 418 964-8680
tania.beaudin@mffp.gouv.qc.ca
mffp.gouv.qc.ca



Nous, les travailleuses et travailleurs de la fonction publique, servons avec fierté la population québécoise. Nous sommes à l'écoute des besoins des citoyens et citoyennes.

Depuis plusieurs années, les analyses indépendantes de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) démontrent qu'un écart négatif important existe entre nos conditions de travail et celles des personnes occupant des emplois équivalents au Québec. Cela en tenant compte de tous les avantages sociaux applicables. La fonction publique a ainsi de plus en plus de difficulté à recruter et à retenir le personnel compétent dont elle a besoin pour continuer de servir les Québécoises et les Québécois. Offrir des conditions de travail équitables pour assurer le maintien de services de qualité à la population, est-ce trop demander au gouvernement Legault?



PAR COURRIEL

Sept-Îles, le 18 février 2021

Monsieur Hani Zayat, Directeur
Hydro-Québec - Production et exploitation
Édifice Jean-Lesage
75, boul. René-Lévesque O., 9e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

N/Réf. : 9020-7.9

**Objet : Avis de non-assujettissement
Gestion du réservoir Manicouagan jusqu'à sa cote maximale d'exploitation**

Monsieur,

Cette lettre fait suite à la réception de votre demande d'autorisation signée en date du 14 octobre 2020, concernant la gestion du réservoir Manicouagan jusqu'à sa cote maximale d'exploitation.

Je désire par la présente vous informer que l'activité qui consiste à faire varier le niveau d'eau du réservoir jusqu'à sa cote maximale d'exploitation, dans un habitat du poisson, est exclue par règlement de l'application de l'article 128.6 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Conséquemment, vous n'êtes pas tenu d'obtenir une autorisation du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs pour réaliser cette activité. Vous trouverez joint à la présente lettre, le chèque qui avait été acheminée avec votre demande.

Le présent avis ne vous dispense pas d'obtenir les autorisations et permis requis en vertu d'autres lois et règlements municipaux, provinciaux ou fédéraux existants.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice régionale par intérim,
Original signé

CL/MB/tb

Charlène Lavallée

c. c. MM. Jasmin Larouche, DPF – Côte-Nord
Frédéric Perron, MFFP – Côte-Nord
M^{me} Elen Paradis, MELCC – Côte-Nord